

Annonces légales

VIE DES SOCIETES

320212

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : H&M FRANCE TRANSPORT
Sigle : HMFT
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital social : 14 000 euros avec un capital minimum de 200 euros
Siège social : RESIDENCE ST GILLES BAT, 84300 CAVAILLON
Objet social : CHAUFFEUR POIDS LOURD TRANSPORT DE MARCHANDISES
Président : M. Hamid HADDOUTI demeurant RESIDENCE ST GILLES, 84300 CAVAILLON
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON

326772



CAPITAL SOCIAL

Dénomination : LE VIKING. Forme : SNC. Siège social : 1 RUE DU DOCTEUR TALLET, 84800 L Isle sur la Sorgue. 512866823 RCS d'Avignon Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 janvier 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 500 euros à 255 euros. ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL Modification de l'AGE du 12 janvier 2024 pour sur la réduction de capital à la suite de la cession de parts de Monsieur CAUCHOIS Stéphane Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE CINQ EUROS (255). Mention sera portée au RCS d'Avignon

326886



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 26 février 2024, à Le Pontet. Dénomination : CATHODE. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 12 Rue des villas, 84130 Le Pontet. Objet : Conseil en gestion d'obsolescence électronique industrielle, réparation, entretien et vente de matériel électronique. Durée de la société : 99 années(s). Capital social fixe : 6000 euros Gérant : Monsieur Julien AUCLAIR, demeurant 12 Rue des villas, 84130 Le Pontet La société sera immatriculée au RCS d'Avignon.

326950

La Directrice régionale des finances publiques des Bouches-du-Rhône, 16 rue Borde 13357 Marseille cedex 20, curatrice de la succession de M. GREGOIRE Pierre Jules Léon décédé le 22/04/2015 à Puyvert (84) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0138013541.

327055

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 février 2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : HESTIA HOUSEWARE
Forme : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Capital social : 1 euros
Siège social : 771 avenue Marc Lepoutre, 84700 SORGUES
Objet social : La société a pour objet la vente en ligne d'articles destinés à un usage domestique quotidien. Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Gérance : Mme Naoual MOUMEN demeurant 9 hameau Léon Canet, 84290 SAINTE CECILE LES VIGNES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON

ANNONCES LEGALES

326347



Mairie de Cavaillon

CONSULTATION PUBLIQUE

PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT DES RÉSEAUX ROUTIERS COMMUNAUX

Le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4ème échance des réseaux routiers communaux dont le trafic est supérieur à 8200 véhicules/jour est mis à disposition du public pendant deux mois, conformément à l'article L572-8 du Code de l'Environnement, du 15 mars au 15 mai 2024 sur le site internet de la Mairie de Cavaillon <http://www.cavaillon.com/>.

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier et présenter éventuellement ses observations selon les dispositions suivantes :
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : hygiene-securite@ville-cavaillon.fr
- Par courrier papier à la Mairie de Cavaillon, service Hygiène et Sécurité, place Joseph Guis BP80037 84301 CAVAILLON Cedex

326269



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 13 février 2024, la préfète de Vaucluse a prescrit et organisé pour le compte de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue une enquête publique relative à la création d'une zone agricole protégée (ZAP) d'environ 835 hectares sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue.

Cette enquête publique, d'une durée de trente six jours consécutifs, se déroulera du 29 mars 2024 à 9h00 au 3 mai 2024 à 16h30 inclus.

Les informations concernant ce projet pourront être demandées auprès de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue par voie postale au 35 place du 8 mai 1945 – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue ou auprès du service urbanisme (urbanisme@mairie-entraigues.fr).

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, un dossier et un registre d'enquête publique seront déposés pendant la durée de l'enquête publique au centre technique municipal de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue – service urbanisme 1115 route de Sorgues 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (jours ouvrables)

Le public pourra consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Dossier de création d'une ZAP - Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue 35 place du 8 mai 1945 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-sea@vaucluse.gouv.fr.

Monsieur Patrice CONEDERA, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public les jours suivants :

Permanences	Centre technique municipal - service urbanisme
A l'ouverture de l'enquête le vendredi 29 mars 2024	9h00 - 12h00
mardi 9 avril 2024	9h00 - 12h00
lundi 22 avril 2024	13h30 à 16h30
A la clôture de l'enquête le vendredi 3 mai 2024	13h30 à 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête publique et de l'ensemble du dossier sur le site internet des services de l'État en Vaucluse <https://www.vaucluse.gouv.fr>.

Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé au service urbanisme de la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue aux heures d'ouverture de celui-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, à réception et pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue (service urbanisme), en préfecture de Vaucluse (direction départementale des territoires de Vaucluse, service économie agricole) et sur le site internet des services de l'État en Vaucluse. La préfète de Vaucluse, après avoir recueilli l'avis du conseil municipal d'Entraigues-sur-la-Sorgue, pourra accorder ou refuser la demande de création d'une zone agricole protégée (ZAP) sur la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, par arrêté préfectoral

325143



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de CADENET

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES PROJETS DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME, D'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ ET DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA COMMUNE

Par arrêté municipal n° 029/2024 en date du 05/02/2024, Monsieur le Maire de la Commune de Cadenet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative aux projets de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune, d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la Commune et au projet de modification du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques (PDA) de la Commune.

D'autre part, à l'occasion de l'enquête publique unique, il est prévu d'intégrer le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pour le département du Vaucluse afin de tenir compte de son évolution réglementaire telle qu'approuvée par arrêté préfectoral en date du 12/12/2023.

Monsieur Jacques SUBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'enquête publique unique se déroulera en Mairie de Cadenet, située 16 cours Voltaire 84160 Cadenet, pour une durée de 30 jours consécutifs, du JEUDI 29 FEVRIER 2024 A 08h45 AU VENDREDI 29 MARS 2024 A 16h30.

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- Le jeudi 29/02/2024 de 08h45 à 11h45 ;
- Le mardi 12/03/2024 de 13h30 à 16h30 ;
- Le mercredi 20/03/2024 de 08h45 à 11h45 ;
- Le vendredi 29/03/2024 de 13h30 à 16h30.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique unique ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à l'adresse postale de la mairie ou par voie électronique à l'adresse numérique suivante js.ce84@outlook.com avec pour objet « Observations enquête publique unique commune de Cadenet ».

Le rapport, les conclusions et les avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la mairie à l'issue de l'enquête pendant une durée d'un an.

Vos annonces légales & marchés publics
le mardi dans notre supplément Économie
& le jeudi dans La Provence

CONTACT : al@laprovence-medias.fr

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur
laprovencemarchespublics.com francemarches.com

324532



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE INTER-PREFECTORALE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE À L'ACCUEIL DE DÉCHETS NON DANGEREUX EXTERNES SUR LES INSTALLATIONS DE MÉTHANISATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE COURTINE, COMMUNE D'AVIGNON

Autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement. Le projet est soumis à enquête publique selon les modalités prévues par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement.

Par arrêté du 1er février 2024, il sera procédé pour le compte du Grand Avignon à une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, du 26 février 2024 à 9h00 au 27 mars 2024 à 16h30.

Les communes concernées sont :
- pour le département du Vaucluse, Avignon commune d'implantation ;
- pour le département du Gard, Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon ;
- pour le département des Bouches-du-Rhône, Barbentane et Rognonas.

Cette enquête portera sur :
la demande d'autorisation environnementale relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, située sur la commune d'Avignon.

Au terme de la procédure, l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Paul RAVIER.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante : <https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques>, en version papier ainsi que sur des postes informatiques gratuits dans les mairies concernées (Avignon, Barbentane, Rognonas, Villeneuve-lès-Avignon et les Angles) ainsi qu'à la communauté d'agglomération du Grand-Avignon.

Le public pourra formuler ses observations :
• par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr (en précisant l'objet : demande d'AE relative à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine, Avignon).
• sur support papier, dans les mairies d'Avignon (84), Barbentane, Rognonas (13), Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles (30), et au site du Grand-Avignon.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
• sur un poste informatique à ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr, dans les mairies sus-visées et au Grand-Avignon, aux jours et heures d'ouverture des mairies et de la communauté d'agglomération.

Ces observations seront consultables informatiquement par le public dès réception des registres sur le site internet de la préfecture, voir plus haut ;
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale aux adresses suivantes :

- Monsieur le Commissaire Enquêteur
Dossier de demande d'AE relatif à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine.
Hôtel de Ville, Place de l'Horloge, 84000 AVIGNON.
- Grand-Avignon, 320 chemin des Meinajaries, BP 1259 AGROPARC 84000 AVIGNON
à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, dossier de demande d'AE relatif à l'accueil de déchets non dangereux externes sur les installations de méthanisation de la station d'épuration de Courtine.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur siègera, afin de recevoir les observations du public, aux dates ci-après et pendant la tranche d'ouverture au public dans les mairies et agglomération en demi-journées :

- Au Grand-Avignon :
le lundi 26 février 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00
le mercredi 13 mars 2024 le matin de 9h00 à 12h00
Avignon (siège de l'enquête) :
le mercredi 06 mars 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00
le mercredi 27 mars le matin de 9h00 à 12h00
Rognonas :
le mardi 19 mars 2024 l'après-midi de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie d'Avignon, Rognonas, Barbentane, Villeneuve-lès-Avignon, Les Angles et au Grand-Avignon et sur internet aux adresses suivantes : <https://www.vaucluse.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-Publiques>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

APPEL D'OFFRES

326602

Avis d'appel public à concurrence

AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 84

Travaux

- NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR : Mairie de Gordes.

CORRESPONDANT : REBOUL Cécilia,
1 Place du Château
84220 GORDES
FRANCE.
tél. : 04-90-72-02-08
Courriel : assistante@gordes-village.com

ADRESSE INTERNET DU PROFIL D'ACHETEUR :
<https://www.e-marchespublics.com/appele-offre/1000621>.

OBJET DU MARCHÉ : MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE DES RUES - COMMUNE DE GORDES

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

TYPE DE PROCÉDURE : procédure adaptée.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 22 Mars 2024 à 12:00

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS À LA PUBLICATION : 26 Février 2024.